

Commune de Wingen-sur-Moder

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 9 AVRIL 2015

Conseillers

élus : 19

En fonction : 19

Présents : 17

Le 9 Avril 2015, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de M. Patrick DHAINAUT, Maire.

Date de Convocation :

1^{er} Avril 2015

Présents :

Mme DOERFLINGER Christine, 1^{ère} adjointe, M. KNIPPER Francis, 2^{ème} adjoint, Mme GANGLOFF Christine, M. BERGMANN Jacky, Mme HUNSINGER Simone, M. DORSCHNER Christian, Mme MARTIN Brigitte, M. DETTWILLER Michaël, Mme MUTSCHLER Elisa, Mme BRUNNER Magdalena, Mme BURGUN-MUHLHEIM Isabelle, M. CUNRATH Sylvain, M. SEBASTIAN Philippe.

La Séance est
ouverte à :

19 h 30

Absents Pouvoirs

M. KEMPFER Emmanuel donne pouvoir à M. BERGMANN Jacky
Mme GEBHARDT Béatrice donne pouvoir à M. DORSCHNER Christian
Mme KIRBIHLER Aude donne pouvoir à Mme BURGUN-MUHLHEIM Isabelle
M. BARIDO Nicolas donne pouvoir à Mme DOERFLINGER Christine
M. BAUMANN Laurent donne pouvoir à M

Secrétaire de Séance : M. Philippe SEBASTIAN.

ORDRE DU JOUR

1. Vote du Compte Administratif 2014
2. Vote du Compte de Gestion 2014
3. Affectation des résultats 2014
4. Vote des taux d'imposition 2015
5. Vote Budget Annexe « Livre » (transfert au budget Communal)
6. Vote du Budget Commune 2015
7. Vote du Budget Annexe « Réseaux Câblés »
8. Personnel communal : indemnité forfaitaire pour heures élections
9. 1 Rue Principale
10. DIA
11. Questions diverses

M. le Maire souhaite rajouter un point à l'ordre du jour du Conseil : Modification du Contrat d'Assurance.

Mme MUTSCHLER souhaite ajouter un autre point à l'ordre du jour : Cadastre – numéros de rue à remettre dans l'ordre.

Accord du Conseil.

POINT 1**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Le Maire présente les comptes administratifs 2014 par chapitre, et arrêtant les comptes comme suit :

Compte Administratif du BUDGET PRINCIPAL :

Dépenses de Fonctionnement	716 866.26 €
Recettes de Fonctionnement	965 343.53 €
Dépenses d'Investissement	314 951.76 €
Recettes d'Investissement	201 452.18 €

Les restes à réaliser 2014 s'élevant à :

Investissement Dépenses	69 146 €
Investissement Recettes	33 340 €

Compte Administratif du budget « RESEAU CABLE » :

Dépenses de Fonctionnement	75 468.50 €
Recettes de Fonctionnement	42 282.14 €
Dépenses d'Investissement	9 540.86 €
Recettes d'Investissement	49 829.35 €

Compte Administratif du budget « LIVRE »

Dépenses de Fonctionnement	4 215.93 €
Recettes de Fonctionnement	404.10 €

Le Maire quitte ensuite l'Assemblée et Madame Christine DOERFLINGER assure la présidence du Conseil.

Elle sollicite les voix des Conseillers Municipaux.

Les 3 comptes administratifs sont adoptés successivement, à la majorité par 16 voix POUR et 3 abstentions.

POINT 2**VOTE DU COMPTE DE GESTION**

Le Maire, de retour dans la salle, présente les comptes de Gestion des 3 budgets.

Les comptes du Receveur Municipal sont arrêtés aux mêmes montants que le Compte Administratif

Ils sont adoptés à la majorité par 16 voix POUR et 3 Abstentions.

POINT 3**AFFECTATION DES RESULTATS**

Au vu des résultats des comptes administratifs, le Maire propose que les résultats des comptes de 2014 soient affectés comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

Résultat Investissement 2014	- 113 499.58 €
Restes à réaliser dépenses	69 146.00 €
Restes à réaliser recettes	33 340.00 €
<i>Résultats d'investissement y compris RAR</i>	
- 113 499.59 – 69 146.00 + 33 340.00	- 77 693.58 €
Résultats de fonctionnement 2014	+ 248 477.27 €
<u>DONC, pour le BP 2015</u>	
Dépenses d' Investissement C/ 001	-113 499.58 €
Recettes d' Investissement C/1068 affectation de résultat	-77 693.58 €
Recettes de Fonctionnement C/002	+ 170 783.69 €

BUDGET RESEAU CABLE

Résultat Investissement 2014	+ 40 288.50 €
Résultats de fonctionnement 2014	- 36 012.81 €
<u>DONC, pour le BP 2015</u>	
Recettes d' Investissement C/001	40 288.50 €
Dépenses de Fonctionnement C/002	36 012.81 €

BUDGET LIVRE

BUDGET RESEAU CABLE

Résultats de fonctionnement 2014	- 3 595.41 €
<u>DONC, pour le BP 2015</u>	
Dépenses de Fonctionnement C/002	3 595.41

Les affectations de résultat sont adoptées à la majorité par 16 voix POUR et 3 Abstentions.

POINT 4
VOTE DES TAUX

Le Conseil à l'unanimité vote pour le maintien des taux d'imposition des Taxes Directes Locales, conservées comme suit :

Taxe d'habitation	11.90 %
Taxe foncière (bâti)	14.72 %
Taxe foncière (non bâti)	80.69 %

Le Maire précise que le produit attendu, compte tenu de la revalorisation des bases sera de **438 076€**

POINT 5
VOTE DU BUDGET ANNEXE « LIVRE »

Le Maire précise que le budget livre sera supprimé à la fin de l'année 2015. Il ne reste donc plus sur le compte que le constat du déficit qui sera reporté sur le budget principal

Les comptes sont arrêtés comme suit :

Art. 002 Déficit	3 595.41 €
Art. 7552 Transfert au budget principal	3 595.41 €

Le Conseil à la majorité 16 voix POUR et 3 Abstentions, adopte ce budget et donne son accord pour sa suppression du budget « livre » et le transfert du déficit au budget principal.

POINT 6
VOTE DU BUDGET PRINCIPAL

Le Maire présente le budget, chapitre par chapitre, arrêté comme suit

En Fonctionnement – Dépenses et Recettes	1 043 800.00 €
En Investissement – Dépenses et Recettes	680 918.08 €

Le versement des subventions aux associations (article 6574) étant à l'étude, le tableau ne sera pas joint en annexe du Budget Primitif mais fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil municipal.

Le budget est adopté à la majorité 16 voix POUR et 3 abstentions.

POINT 7
VOTE DU BUDGET « RESEAU CABLE »

Le Maire présente le budget Réseau Câblé, arrêté comme suit :

En Fonctionnement – Dépenses et Recettes	90 572.89 €
En Investissement – Dépenses et Recettes	60 248.59 €

Le budget est adopté à la majorité 16 voix POUR et 3 abstentions.

POINT 8
PERSONNEL COMMUNAL : INDEMNITÉ FORFAITAIRE POUR HEURES ÉLECTIONS

La secrétaire de Mairie ne peut pas bénéficier de paiement d'heures supplémentaires, y compris pour son travail le jour des élections, son grade ne le permettant pas.

Il est possible cependant de lui verser une indemnité dont le montant serait de 89.89 € minimum et qui peut être porté à 269.68 € maximum pour un agent et par tour d'élection.

Le Conseil, à l'unanimité décide l'intégration de cette prime dans le cadre du régime indemnitaire de la Commune et l'attribution de celle-ci au taux maximum, à la secrétaire de mairie.

POINT 9
1 RUE PRINCIPALE

M. le Maire informe le Conseil que diverses réunions se sont tenues avec l'architecte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord. Celui-ci doit chiffrer les coûts de remise aux normes du bâtiment.

Il ressort des réunions de travail qu'il faudrait essayer de trouver un acquéreur pour le restaurant ainsi que pour la licence IV. Le prix de vente reste à déterminer.

La vente de la partie restaurant pourrait permettre d'effectuer des travaux.

Le Conseil à la majorité, 17 voix POUR et 2 abstentions, donne son accord au Maire pour continuer à travailler dans ce sens.

POINT 10
DIA

Le Maire informe le conseil que les DIA qui avaient été présentées lors de la dernière séance ont fait l'objet de rectification. En effet, le Maire s'étonnant des montants anormalement élevés d'une transaction a questionné le notaire. Celui-ci s'est aperçu de son erreur et a rectifié deux DIA.

Les ventes ont été arrêtées respectivement à 92 000 € et 83 000 €.

POINT 11
CONTRAT D'ASSURANCE

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a renégocié avec Mme Elisa Mutschler, le contrat d'assurance avec GROUPAMA. Ils ont obtenu une diminution de 7 % sur le contrat initial. Soit une cotisation de 8 391 € pour l'année 2015

POINT 12**CADASTRE – NUMÉROTATION DANS UNE RUE**

Mme Mutschler fait part au Conseil d'une anomalie dans la numérotation Rue Principale.

En effet, après le n°3 la numérotation est la suivante 3C pour la future pharmacie, 3B pour le cabinet de Kinésithérapie et 3 A pour le Supermarché Carrefour.

Mme Mutschler s'est renseignée auprès des services du Cadastre qui trouvent effectivement cette situation illogique et souhaitent vivement que l'ordre soit rétabli. Il suffit de délibérer.

Elle s'est aussi renseignée auprès du directeur de Carrefour qui lui avoir assuré qu'il n'a jamais utilisé de numérotation pour son adresse et qui ne subira donc aucun préjudice si les numéros de rue changeaient au cadastre.

Le conseil, unanime, décide de rétablir cette numérotation dans le bon sens et attribue les numéros comme suit :

M. RINIE Damien	3 Rue Principale
La Pharmacie	3 A Rue Principale
Le Cabinet de Kinésithérapie	3 B Rue Principale
Le supermarché CARREFOUR	3 C Rue Principale

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire tient à remercier Mme Hunsinger pour son initiative de regroupement d'achat de fleurs, intéressant pour les habitants de la commune. Il souhaite que les élus aient une réflexion pour d'autres types d'achats.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est close à 21h30.